

Objet : Les centenaires du régime général

Référence : 2022-021-DSPR

Date : 31/03/2022

Direction statistiques, prospective et recherche

Pôle/Sous-Direction :

Auteur(s) : Marie Ménard

Téléphone :

Mots clés : Centenaires, régime général, résidence, pension moyenne

Résumé :

Au 31 décembre 2020, **21 975** retraités du régime général sont âgés de 100 ans ou plus, soit **0,15 %** des 14 750 688 retraités percevant une pension de base au régime général¹. A titre de comparaison, 25 961 centenaires résident en France fin 2020 selon l'Insee.

L'âge moyen des centenaires du régime général est de 101,6 ans. Seuls **66 retraités sont des supercentenaires (âgés de 110 ans ou plus)**, soit 0,30 % des plus de 100 ans.

Population féminine, 85 % des centenaires sont des femmes. Les centenaires sont aujourd'hui **deux fois plus nombreux qu'il y a 15 ans, soit une croissance** du même ordre de grandeur que celle **des centenaires dans la population française**. Un centenaire sur 10 réside à l'étranger : cette population est plus masculine et légèrement plus âgée en moyenne.

La pension globale moyenne des centenaires s'établit à 652 € par mois, soit 94 € de moins que la pension au régime général de l'ensemble des retraités. En revanche, des disparités s'observent selon le lieu de résidence : parmi les résidents à l'étranger, la pension moyenne des plus de 100 ans est plus élevée que celle de l'ensemble des retraités.

Sensiblement plus touchés par la précarité, **6 % des centenaires sont bénéficiaires de pensions assorties du minimum vieillesse** contre 4 % pour l'ensemble des retraités. Au 31 décembre 2020, ces centenaires bénéficiaires du minimum vieillesse percevaient par ailleurs 30 euros de moins sur leur complément de pension.

¹ Y compris les anciens travailleurs indépendants

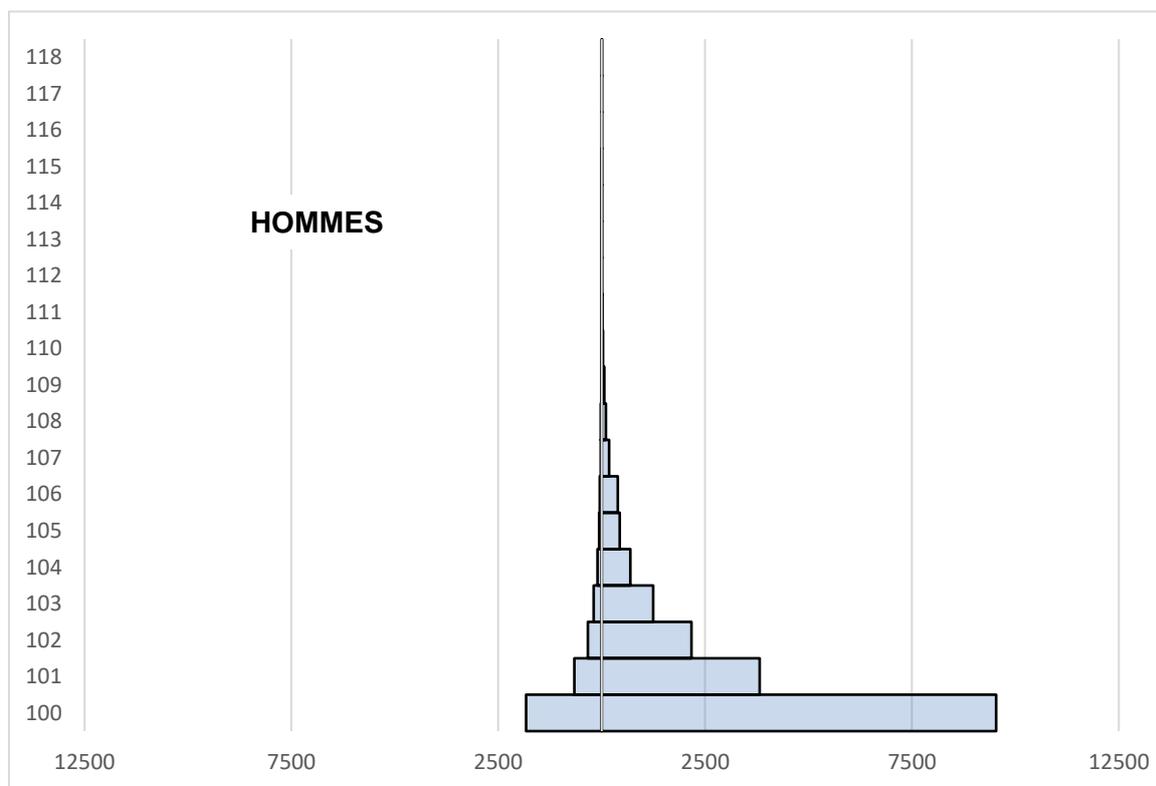
1. CARACTERISTIQUES DES CENTENAIRES AU REGIME GENERAL

Une diminution forte des effectifs avec l'avancée en âge

Le régime général a versé une pension à 21 975 centenaires fin 2020². Parmi eux, 11 364 ont 100 ans, et 4 480 ont 101 ans. Le nombre de centenaires diminue rapidement avec l'âge, compte tenu de la forte mortalité à partir de 100 ans³. Ainsi, les plus de 110 ans ne sont qu'au nombre de 66 et représentent 0,30 % de l'ensemble des centenaires.

Les femmes, légèrement plus âgées en moyenne, sont près de 6 fois plus nombreuses que les hommes et comptent pour 85 % des centenaires. Cette proportion est analogue à celle observée par l'Insee pour les centenaires résidant en France⁴.

GRAPHIQUE 1. Pyramide des âges des centenaires



Source : Système National Statistiques Prestataires (SNSP et SNSP-TI)

Champ : Retraités centenaires percevant une retraite de base au régime général au 31.12.2020 (y compris les anciens travailleurs indépendants)

² Ces effectifs correspondent aux retraités à qui une pension a été versée fin 2020. Ils peuvent inclure à la marge des personnes dont le décès était trop récent pour être déjà enregistré à fin 2020. Dans ces cas, la pension versée sera récupérée par la suite. Ils excluent en revanche les assurés résidant à l'étranger dont le certificat de vie n'aurait pas encore été retourné à la caisse (ou pris en compte dans les systèmes de gestion).

³ Une étude sur la population française indiquait que le risque de mourir dans l'année (en 2007) était à 100 ans de 31% pour les femmes et de 37 % pour les hommes. À 105 ans, il s'accroît encore : 42 % pour les femmes et 46 % pour les hommes. Après 110 ans, les quotients de mortalité seraient compris entre 50 % et 60 % Cf. Blanpain, N. (2010) : « 5 000 centenaires en 2010 en France, 200 000 en 2060 ? », [Insee Première n°1319](#).

⁴ Parmi les 25 961 résidant en France au 1^{er} janvier 2021, 4 001 sont des hommes, et 21 960 des femmes (soit 85%). Source : [bilan démographique 2021](#), Insee.

Une proportion de femmes qui augmente avec l'âge

Au régime général, les femmes représentent 56 % de l'ensemble des retraités. C'est parmi les moins de 60 ans que la part de femmes est la plus forte puisqu'elles représentent plus de 9 retraités sur 10, principalement de jeunes veuves. Le rapport entre les sexes s'équilibre dans les classes d'âges suivantes : les femmes sont 53 % parmi les 60 à 69 ans et 54 % parmi les 70 à 79 ans. A partir de 80 ans, les effectifs féminins s'élèvent à nouveau fortement avec 60 % pour les 80 à 89 ans, atteignant ensuite 72 % pour les 90 à 99 ans.

TABLEAU 1. Âges moyens, effectifs et pension moyenne des centenaires par sexe

	Hommes	Femmes	Ensemble
Âge moyen	101,4	101,6	101,6
Âge médian	100,8	100,9	100,9
Pension globale mensuelle moyenne	707 €	642 €	652 €
Effectifs	3 303	18 672	21 975
Part	15 %	85 %	100 %

Source : Système National Statistiques Prestataires (SNSP et SNSP-TI)

Champ : Retraités centenaires percevant une retraite de base au régime général au 31.12.2020 (y compris les anciens travailleurs indépendants)

L'âge⁵ moyen des centenaires est de 101,6 ans. La moyenne étant sensible aux valeurs extrêmes et aux âges très élevés des supercentenaires, l'âge médian permet de montrer que la moitié des 21 975 centenaires ont moins de 100,9 ans. Les écarts par sexe sont moins marqués en termes d'âge médian que d'âge moyen. En effet, à tout âge, la mortalité des hommes est plus forte que celle des femmes : les écarts d'effectifs femmes-hommes sont d'autant plus marqués que la mortalité est élevée, et les supercentenaires sont quasiment toutes des femmes.

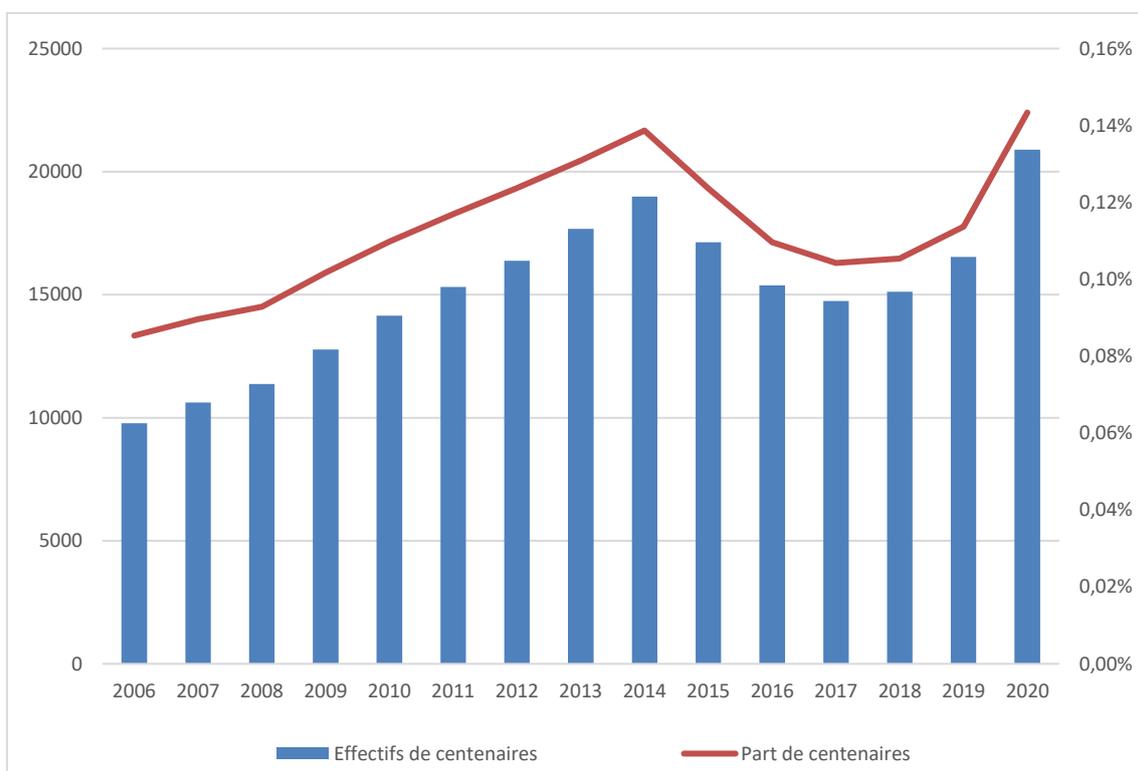
⁵ L'âge exact au 31 décembre est ici considéré, soit la durée précise écoulée depuis la naissance exprimée en année et mois.

2. EVOLUTION DES CENTENAIRES AU REGIME GENERAL

En 14 ans, entre fin 2006 et fin 2020, le nombre de centenaires au régime général a plus que doublé (+ 114%). En revanche, le nombre total de retraités ayant également augmenté, en lien avec le vieillissement de la population, la part de centenaires accuse une augmentation moins importante (+ 0,05 point).

L'accroissement s'observe chez les deux sexes mais c'est parmi les centenaires de sexe masculin qu'il a été le plus important avec des effectifs multipliés par près de deux et demi en 15 ans.

GRAPHIQUE 2. Évolution du nombre de centenaires depuis 2006



Source : Système National Statistiques Prestataires (SNSP)

Champ : Retraités percevant une retraite de base au régime général (hors outils de gestion de la sécurité sociale)

La baisse relative et absolue du nombre de centenaires entre 2015 et 2018 est liée à la taille des générations concernées, nées de 1915 à 1918-19. En effet, la fécondité a fortement baissé durant la première guerre mondiale, et les naissances ont été beaucoup moins nombreuses. Ces générations peu nombreuses ont commencé à atteindre 100 ans en 2015.

Au cours de la même période 2006-2020, en population générale, le nombre de centenaires a presque doublé, augmentant de 94 %. La structure démographique des retraités plus âgés du régime général est comparable à celle observée en population générale. Comme en témoigne le tableau 2 ci-dessous, dans les deux populations, la répartition selon le sexe ainsi que la part des plus âgés parmi les différentes tranches d'âge est semblable.

TABLEAU 2. Effectifs par sexe et groupe d'âge parmi les retraités et en population générale

	Effectifs de 70 ans ou plus	Effectifs de 80 ans ou plus	Effectifs de 90 ans ou plus	Effectifs de 100 ans ou plus	Part des 80 ans ou plus dans les 70 ans ou plus	Part des 90 ans ou plus dans les 80 ans ou plus	Part des 100 ans ou plus dans les 90 ans ou plus
Retraités du régime général	9 558 251	3 895 391	829 636	21 975	41 %	21 %	3 %
Femmes	5 470 823	2 441 175	603 068	18 672	45 %	25 %	3 %
Hommes	4 087 428	1 454 216	226 568	3 303	36 %	16 %	1 %
Population française	10 110 750	4 137 752	915 166	25 961	41 %	22 %	3 %
Femmes	5 890 599	2 641 730	671 120	21 960	45 %	25 %	3 %
Hommes	4 220 151	1 496 022	244 046	4 001	35 %	16 %	2 %

Champ et source retraités du régime général : Retraités percevant une retraite de base au régime général au 31.12.2020 (y compris les anciens travailleurs indépendants), Système National Statistiques Prestataires (SNSP et SNSP-TI) au 31.12.2020
Source population française : Insee, estimations de population au 1^{er} janvier 2021 (résultats provisoires à fin 2021)

3. RESIDENCE DES CENTENAIRES

Rapportés à l'ensemble des retraités résidant sur le territoire national, la proportion de centenaires est de 0,15 %. Cette proportion varie fortement selon les régions de résidence : alors qu'en Alsace-Moselle et dans les Hauts-de-France ce taux s'établit à 0,09 %, il s'élève à 0,35 % en Martinique et 0,30% en Guadeloupe. La proportion de personnes atteignant des âges élevés est particulièrement forte dans ces deux départements, comme le confirme un récent article étudiant les âges aux décès depuis plus d'un siècle⁶.

TABLEAU 3. Part des centenaires dans la population par caisse de résidence

	Part des centenaires dans la population totale	Part des centenaires parmi les 90 ans et plus
Alsace Moselle	0,09 %	1,87 %
Aquitaine	0,17 %	2,77 %
Auvergne	0,14 %	2,43 %
Bourgogne-Franche-Comté	0,15 %	2,56 %
Bretagne	0,12 %	2,40 %
Centre - Val de Loire	0,16 %	2,81 %
Centre Ouest	0,17 %	2,92 %
Hauts de France	0,09 %	2,05 %
Île de France	0,16 %	2,89 %
Languedoc Roussillon	0,15 %	2,69 %
Midi Pyrénées	0,17 %	2,71 %
Nord Est	0,12 %	2,32 %
Normandie	0,13 %	2,55 %
Pays de Loire	0,15 %	2,74 %
Rhone Alpes	0,14 %	2,48 %
Sud Est	0,17 %	2,80 %
TOTAL METROPOLE	0,14 %	2,61 %
Guadeloupe	0,30 %	5,40 %
Guyane	0,13 %	4,90 %
Martinique	0,35 %	5,61 %
La Reunion	0,11 %	3,01 %
TOTAL CGSS	0,23 %	4,76 %

Source : Système National Statistiques Prestataires (SNSP et SNSP-TI)

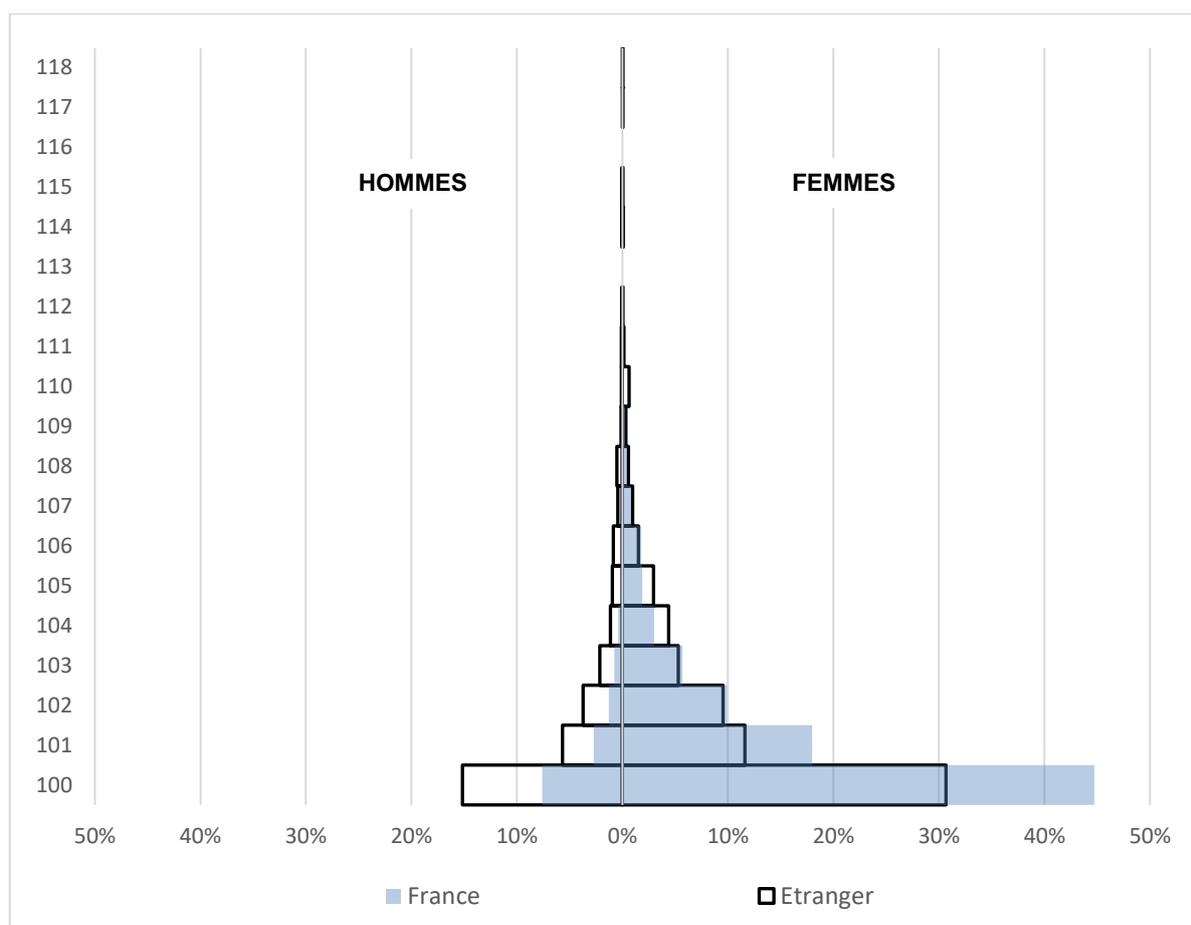
Champ : Retraités centenaires percevant une retraite de base au régime général au 31.12.2020 (y compris les anciens travailleurs indépendants) résidant en France (métropole et territoires des CGSS)

⁶ « En Guadeloupe et en Martinique [...], la fréquence relative des supercentenaires est respectivement 7 et 8 fois plus élevée qu'en métropole. En effet, au lieu de 3 décès de supercentenaires pour un million d'habitants relevés dans la période 1988-2017 en métropole, ce ratio s'élève à 21 en Guadeloupe et 25 en Martinique. ». Vallin J. (2021) : « [Huit fois plus de supercentenaires aux Antilles qu'en France métropolitaine](#) », *Gérontologie et société*, 2021/3 vol. 43 / n° 166, pages 143 à 165.

Les variations de la part des centenaires observées entre caisses reflètent les disparités territoriales d'espérance de vie à 60 ans en France⁷. La part de centenaires comme l'espérance de vie à 60 ans sont plus faibles dans le Nord et l'Est, et plus élevées dans le Sud et l'Ouest, ainsi qu'en Martinique.

Un centenaire sur 10 réside à l'étranger, les hommes y représentent une proportion plus importante des centenaires (31 %) que parmi les centenaires résidants en France (13 %). Les centenaires résidant à l'étranger sont en moyenne un peu plus âgés, de manière un peu plus marquée pour les hommes.

GRAPHIQUE 3. Pyramides des âges des centenaires par lieu de résidence



Source : Système National Statistiques Prestataires (SNSP et SNSP-TI)

Champ : Retraités centenaires percevant une retraite de base au régime général au 31.12.2020 (y compris les anciens travailleurs indépendants) résidant en France (métropole et territoires des CGSS) ou à l'étranger

⁷ Cf. <https://www.insee.fr/fr/statistiques/2012749>

TABLEAU 4. Âges moyens et effectifs par sexe des centenaires selon la résidence

	Hommes		Femmes		Ensemble	
	Âge moyen	Effectifs	Âge moyen	Effectifs	Âge moyen	Effectifs
France	101,3	2 650	101,6	17 223	101,5	19 873
Etranger	101,7	652	101,9	1 444	101,8	2 096

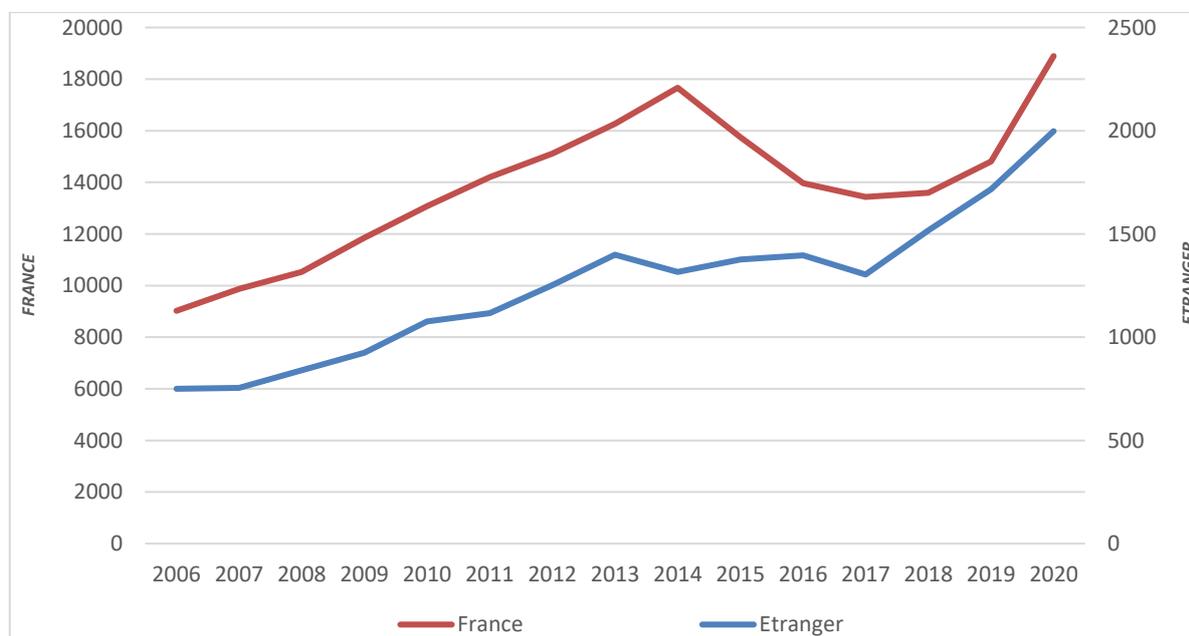
Source : Système National Statistiques Prestataires (SNSP et SNSP-TI)

Champ : Retraités percevant une retraite de base au régime général au 31.12.2020 (y compris les anciens travailleurs indépendants), hors les 6 retraités centenaires habitant dans les autres territoires français.

En 14 ans, l'augmentation du nombre de centenaires a été plus importante pour les résidents de l'étranger que pour les résidents de France : + 166 % contre + 109 %. Les effectifs de centenaires résidant à l'étranger ne connaissent pas la baisse transitoire observée à partir de 2015 pour les résidents en France. En effet, beaucoup des retraités résidant à l'étranger sont également nés à l'étranger, dans des zones dans lesquelles la baisse de la fécondité liée à la première guerre mondiale a été moins marquée.

L'évolution observée des effectifs de centenaires est en revanche différente selon le sexe. En effet, le nombre de femmes centenaires domiciliées à l'étranger a augmenté de + 172 % alors que cette augmentation est de + 105 % pour les résidentes en France. Pour les hommes, résidents de l'étranger ou résidents de France, l'écart est moins marqué avec respectivement + 154 % et + 143 %.

GRAPHIQUE 4. Evolution du nombre de centenaires depuis 2006 par lieu de résidence



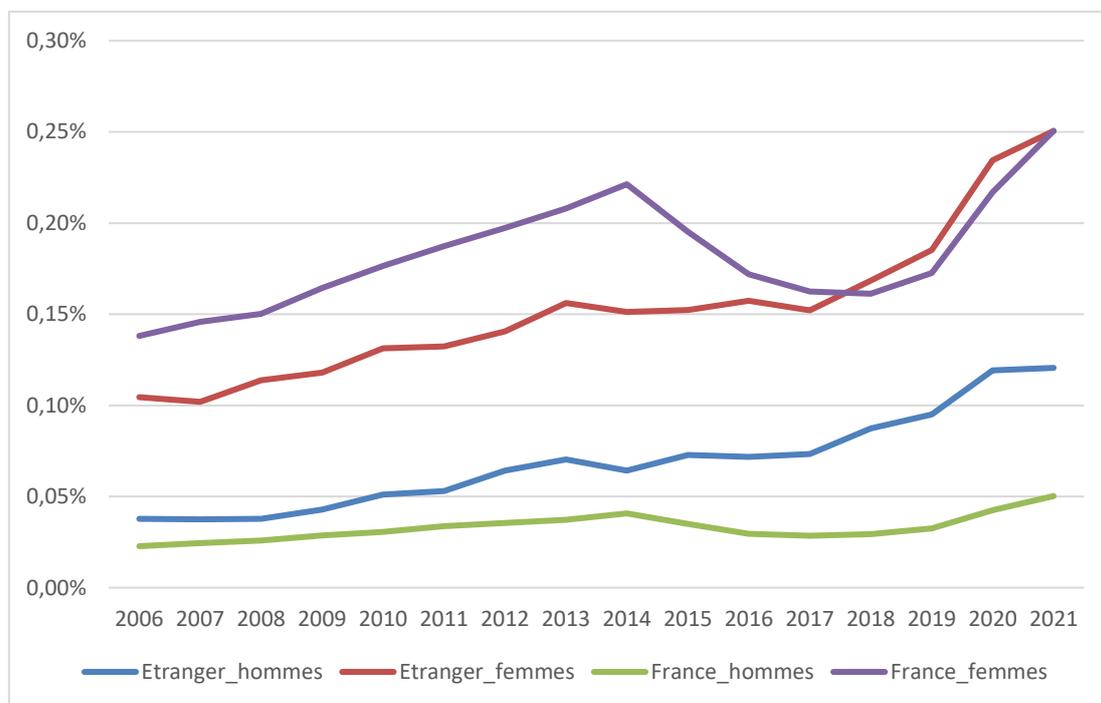
Source : Système National Statistiques Prestataires (SNSP)

Champ : Retraités centenaires percevant une retraite de base au régime général (hors outils de gestion de la sécurité sociale) résidant en France (métropole et territoires des CGSS) ou à l'étranger.

Concernant la part de centenaires parmi la population totale selon le sexe, on observe bien la surreprésentation des centenaires de sexe masculin résidant à l'étranger par rapport aux plus âgés résidant en France.

Jusqu'au milieu des années 2010 la part de centenaires de sexe féminin résidant en France est restée supérieure à celle des centenaires résidant à l'étranger. Les conséquences de la baisse de fécondité liée aux conflits du siècle dernier, déjà évoquées précédemment, s'observent sur la courbe à partir de 2015. Ces trois dernières années la part augmente à nouveau.

GRAPHIQUE 5. Evolution de la part de centenaires selon le sexe depuis 2006 par lieu de résidence



Source : Système National Statistiques Prestataires (SNSP)
 Champ : Retraités centenaires percevant une retraite de base au régime général (hors outils de gestion de la sécurité sociale) résidant en France (métropole et territoires des CGSS) ou à l'étranger.

4. DROITS ET CARRIERES DES CENTENAIRES

Une population où la part de bénéficiaires de droit dérivé est 3 fois supérieur par rapport à l'ensemble des retraités

Au 31 décembre 2020, 2 797 432 pensions de réversion sont versées aux retraités du régime général : 19,0 % des retraités sont ainsi bénéficiaires d'un droit dérivé, qu'il soit servi seul ou non. Cette proportion est trois fois moindre que ce qu'on peut observer parmi les centenaires : en effet, 63,5 % d'entre eux bénéficient d'un droit dérivé.

Cette importante proportion de bénéficiaires d'un droit dérivé reflète les caractéristiques structurelles des centenaires précédemment détaillées : une population féminine composée principalement de veuves.

TABLEAU 5. Type de droit selon le sexe des centenaires

	Hommes			Femmes			Ensemble		
	Âge moyen	Effectifs	Part dans l'ensemble	Âge moyen	Effectifs	Part dans l'ensemble	Âge moyen	Effectifs	Part dans l'ensemble
Ensemble des droits propre	101,4	3 223	0,0 %	101,5	14 316	0,2 %	101,5	17 539	0,1 %
Dont : droit propre servi seul	101,4	2 825	0,0 %	101,6	5 194	0,1 %	101,6	8 019	0,1 %
Ensemble des droits dérivés	101,4	478	0,2 %	101,6	13 478	0,5 %	101,6	13 956	0,5 %
Dont : droit dérivé servi seul	101,6	80	0,3 %	101,7	4 356	0,6 %	101,7	4 436	0,6 %
Droit propre et droit dérivé	101,3	398	0,2 %	101,5	9 122	0,5 %	101,5	9 520	0,5 %

Source : Système National Statistiques Prestataires (SNSP et SNSP-TI)

Champ : Retraités percevant une retraite de base au régime général au 31.12.2020 (y compris les anciens travailleurs indépendants)

Note de lecture : la part de centenaires bénéficiant d'un droit dérivé sur l'ensemble des bénéficiaires est de droits dérivés est de 0,5 %.

Une proportion plus élevée de centenaires chez les retraités indépendants

Tous âges confondus, les retraités ayant un droit lié à une carrière d'indépendant sont plus âgés que leurs alter egos ayant un droit lié à une carrière salariée. Ces différences structurelles se vérifient parmi les 100 ans et plus. De plus, on compte en proportion plus de centenaires indépendants que salariés.

TABLEAU 6. Âges moyens et effectifs des centenaires selon le type de droit (salarié et/ou indépendant)

	Hommes		Femmes		Ensemble		Part dans les retraités de tous âges
	Âge moyen	Effectifs	Âge moyen	Effectifs	Âge moyen	Effectifs	
Carrière indépendante	102,1	168	102,0	912	102,0	1 080	0,62 %
Carrière salariée	101,4	2 596	101,6	14 162	101,6	16 758	0,13 %
Carrières salariée et indépendante	101,2	539	101,5	3 958	101,5	4 137	0,24 %

Source : Système National Statistiques Prestataires (SNSP et SNSP-TI)

Champ : Retraités percevant une retraite de base au régime général au 31.12.2020 (y compris les anciens travailleurs indépendants)

Note de lecture : sur l'ensemble des retraités ayant un droit uniquement lié à une carrière d'indépendant, la part des centenaires s'élève à 0,62 %.

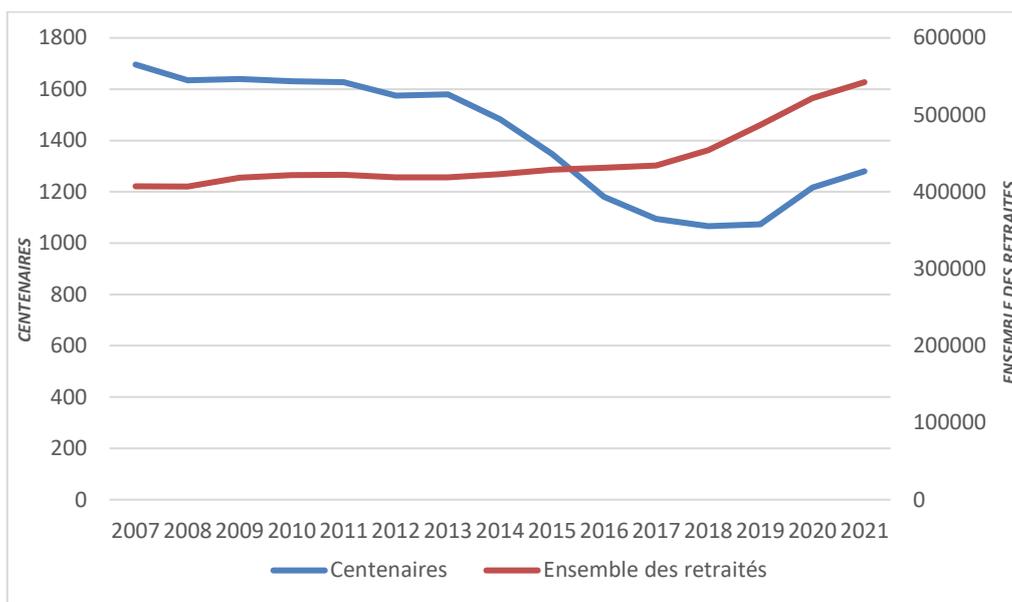
Une proportion plus élevée de bénéficiaires de minimum vieillesse parmi les centenaires

Parmi l'ensemble des retraités, la part de retraités bénéficiaires d'une pension assortie du minimum vieillesse ou de l'ASI s'élève à 4 %. Cette proportion est un peu plus élevée pour les retraités centenaires et s'établit à 6 %. En effet, les plus âgés vivent plus souvent seuls, et sont de ce fait plus susceptibles d'avoir un faible niveau de vie⁸ (ils ne bénéficient plus des revenus d'un partenaire / conjoint et des économies d'échelles liées à la vie en couple, même si leurs éventuelles pensions de réversion ont un impact contraire). Les parts de bénéficiaires du minimum vieillesse progressent depuis 2018 du fait de la forte revalorisation du plafond du minimum vieillesse entre 2018 et 2020 prévu dans la loi de financement de la sécurité sociale pour 2018. Le montant du plafond (montant maximal du minimum vieillesse pour une personne seule sans ressources) a été revalorisé de 30 euros mensuels au 1er avril 2018, puis de 35 euros supplémentaires au 1er janvier 2019 et au 1er janvier 2020. De nouveaux retraités ont ainsi pu bénéficier du minimum vieillesse.

En revanche, depuis le milieu des années 2000, la part de bénéficiaires d'un minimum vieillesse dans la population des plus âgés a décliné de 25 % tandis que cette part au sein de l'ensemble des retraités a augmenté de 33 %.

⁸ [Le rapport annuel du COR de juin 2021](#) détaille le niveau de vie moyen et le taux de pauvreté des femmes et des hommes retraités selon les situations conjugale et matrimoniale en 2018 : le taux de pauvreté s'établit à 12,7 % pour les hommes seuls et à 14,2 % pour les femmes seules. Pour les couples, il est respectivement de 5,2 % et 3,7 %.

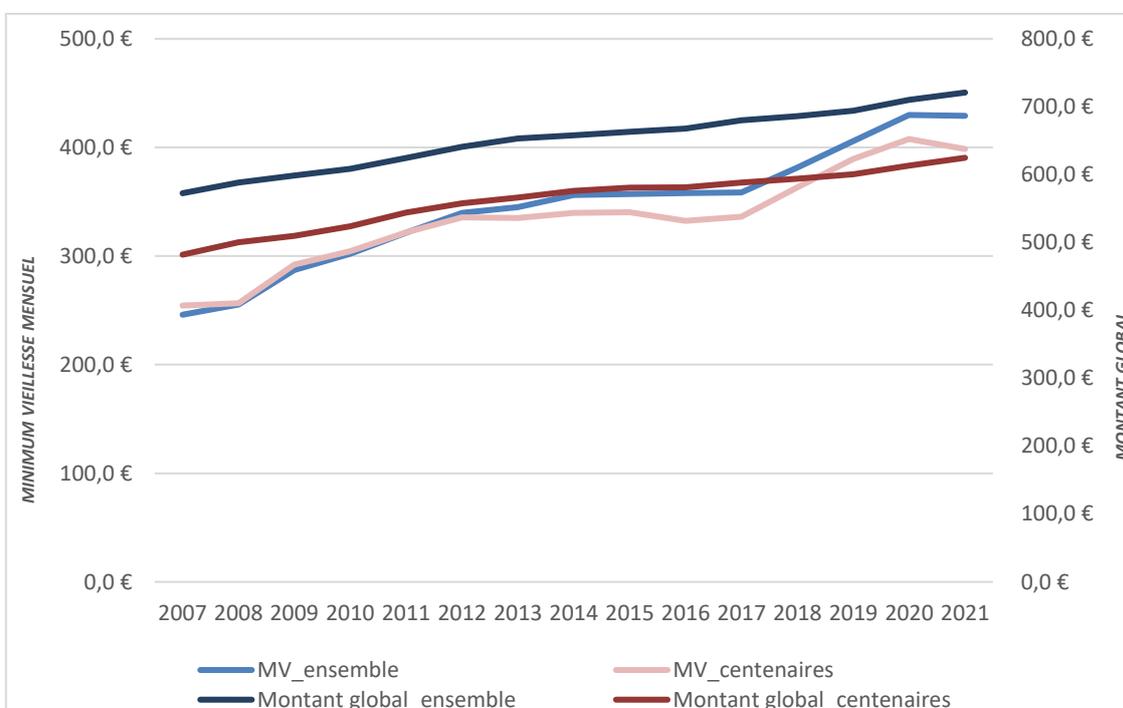
GRAPHIQUE 6. Evolution du nombre de bénéficiaires d'un minimum vieillesse



Source : Système National Statistiques Prestataires (SNSP)
Champ : Retraités bénéficiaires du minimum vieillesse ou de l'ASI (hors outils de gestion de la sécurité sociale)

Dans les deux populations le nombre relatif de bénéficiaires du minimum vieillesse est plus élevé pour les femmes. En proportion, la part de bénéficiaires selon le sexe est sensiblement identique parmi l'ensemble des retraités (3,7 % pour les hommes et 3,6 % pour les femmes) tandis qu'elle s'élève à 1,2 point de plus pour les femmes centenaires (6,0 % contre 4,8 %).

GRAPHIQUE 7. Evolution des prestations mensuelles perçues



Source : Système National Statistiques Prestataires (SNSP)
Champ : Retraités bénéficiaires du minimum vieillesse ou de l'ASI (hors outils de gestion de la sécurité sociale)
Note : la pension globale moyenne correspond au montant total versé au retraité. Elle regroupe l'ensemble des avantages de droit direct et de droit dérivé servis : montant de base après application des règles de minimum (minimum contributif ou minimum des pensions de réversion) et maximum (écrêtement du plafond de la Sécurité sociale) avec les compléments de pensions éventuels. Montant brut avant prélèvements sociaux et hors régimes complémentaires.

Si le montant global de la pension perçue est inférieur pour les centenaires par rapport à l'ensemble des retraités d'en moyenne 90 € par mois, le montant du minimum vieillesse perçu par les plus âgés est resté plusieurs années au même niveau que celui perçu par l'ensemble des retraités avant de s'établir en moyenne 20 € plus bas depuis 2013. Pour l'ensemble des retraités comme pour les centenaires, les montants versés au titre du minimum vieillesse augmentent à partir de sa revalorisation, en 2018.